

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2024

---

## ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CS47

présenté par  
Mme Ménard

-----

#### ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 5, supprimer la première occurrence du mot :

« soit ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« soit insupportable ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Une fois encore, on ne peut que s’étonner de l’emploi de mot qui impliquent une analyse subjective de la situation dans laquelle se trouve la personne qui demanderait à mourir. Comment analyser le caractère insupportable ? Comment s’assurer que ce qui hier était insupportable pour le patient ne le sera plus demain si, par exemple, ses conditions de prise en charge évoluaient ? Enfin, comment peut-on sur la base d’un critère si subjectif déclencher une injection létale irréversible qui entraînera la mort du patient ?